

Comité Local d'Information et de Concertation

Plaine de l'Ain (01)

Réunion du 20 Mars 2009

Préfecture de l'Ain

Etaient présents :

Les membres du collège « administration »

Mme Violaine DEMARET, Directrice de cabinet, Préfecture de l'Ain

Mme Marilyne GERAY, Chef du SID PC – Préfecture de l'Ain

M. le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représenté par M. Yves-Marie VASSEUR

M. le directeur départemental de l'équipement, représenté par M. Michel BERAUD

Mme la directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, représentée par M. Richard ABADIE

Les membres du collège « collectivités territoriales »

M. Marcel JACQUIN, Vice-Président de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

M. René DUSSERT, Maire de la commune de Blyes

M. Gilles CUGNO, Adjoint délégué à l'urbanisme, Mairie de la commune de Saint-Vulbas

Les membres du collège « exploitants »

M. Thierry DUCLOS, Chef du service Sécurité Qualité Opérationnelle de TOTAL GAZ

M. Isabelle MAGNERON, responsable HSE de BASF Orgamol, Suppléante

M. Fady BOUTROS, Directeur technique de SPEICHIM PROCESSING, suppléant

Mme Cécile JOLY-ANDRE, responsable QHSE SPEICHIM PROCESSING

M. Alain SUBTIL, assistant sécurité Exploitation, SNCF direction de Chambéry, suppléant

Les membres du collège « salariés »

M. Roland COMBRE, membre CHSCT de BASF Orgamol, titulaire

M. Hamed TAHAR, technicien en laboratoire, membre CHSCT de SPEICHIM Processing, titulaire

M. David RENZI, CHSCT BASF Orgamol, titulaire

Les membres du collège « riverains »

M. Jean CHABRY, président du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, titulaire

M. Hugues DE BEAUPUY, directeur du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, suppléant

M. René PAMPOUILLE, président du Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain, titulaire

Mme Katia ROLLAND, responsable QSSE, site TREDI

M. Jean Paul HALBOUT, président du Club des entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

M. Pierre ESCOFIER, membre du Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain, suppléant

Autres participants :

M. Patrick MARZIN, Mme PICOT et M. BERTUIT, DIRE Rhône-Alpes, subdivisions de l'Ain

M. LAMY, SID PC Préfecture de l'Ain

M. Philippe COMBE, Chargé d'études, Direction Départementale de l'Equipement de l'Ain

M. Benoît BLETRY, responsable dépôt TOTAL GAZ

M. Gérard BERNE, DRIRE Rhône-Alpes, secrétaire délégué du SPIRAL, secrétaire du CLIC
Mme Marie ALARY, agence EDEL, chargée d'assister le secrétariat du CLIC.

Début de séance : 9h30

Mme DEMARET, directrice de cabinet de la préfecture de l'Ain, introduit la séance et rappelle l'ordre du jour de la réunion. La réglementation autour des risques industriels prévoit la création d'un dispositif d'information et de concertation autour de la question des risques. Le CLIC se présente comme un lieu d'information et d'échange sur les mesures prises par les entreprises concernées en matière de sécurité des personnes et des biens. Il permet à ses membres d'intervenir dans la mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRt).

I – L'organisation et le fonctionnement du Comité

M. MARZIN, représentant de la DRIRE, revient sur le contexte réglementaire qui encadre la mise en place des CLIC.

Rappel du cadre législatif et des principales missions du CLIC

M. MARZIN énonce les 5 principes fondamentaux de la Loi du 30 Juillet 2003 et présente le fonctionnement et les missions essentielles du CLIC. Sont évoqués les points suivants :

La composition des CLIC et ses 5 collègues.

La mise en place du CLIC : désignation des installations AS, périmètre, nom du CLIC

Les 9 missions du CLIC ; M. MARZIN insiste sur l'importance de l'information et de l'échange dans le cadre du CLIC et notamment sur la problématique générale des risques.

L'organisation des réunions.

Le financement du CLIC par le MEEDDAT.

Le fonctionnement du comité ; il revient sur les missions du secrétariat du CLIC, le SPIRAL, et sur l'information mise à disposition du public à travers la revue semestrielle « Regard sur le Risque » et via le site Internet *clic-rhonealpes.com* (ou *pprt-rhonealpes.com*), qui rassemblera d'ici les prochains jours l'ensemble des informations concernant les CLIC et les PPRt.

La présidence du CLIC PIPA

Mme. DEMARET précise que le Préfet souhaite conserver dans un premier temps la présidence du CLIC PIPA et rester ainsi moteur dans la conduite des débats autour du risque. Elle évoque la possibilité ultérieure de déléguer cette présidence à l'un des membres du CLIC.

II – La notion de risque

M. MARZIN pose la définition du risque à travers les notions d'aléa et de vulnérabilité, définition reprise dans le cadre du PPRt. Il rappelle que la réduction du risque à la source passe à la fois par des actions de prévention et de protection. Il revient sur le rôle de l'exploitant dans cette démarche de réduction des risques et présente les objectifs de la Loi du 30 Juillet 2003 qui réaffirme la responsabilité de l'industriel face au risque. L'étude de danger est le document clé à travers lequel l'exploitant démontre qu'il maîtrise l'ensemble des risques liés à son activité (description des installations, description de l'environnement du site, analyse de l'accidentologie, analyse des risques).

L'étude de dangers permet ainsi :

La mise en place des plans d'urgence ;

La maîtrise du risque à la source ;

L'information des populations ;

L'amélioration continue de la sécurité ;

La maîtrise de l'urbanisation autour du site.

M. MARZIN rappelle le rôle de l'Etat concernant ces sujets.

III – Le site BASF Orgamol à Saint-Vulbas

Mme MAGNERON, responsable HSE de BASF Orgamol, présente l'activité de la société sur le site de Saint-Vulbas et détaille les points suivants :

Le groupe BASF : n°1 mondial de l'industrie chimique, résultats 2008, effectifs, les valeurs du groupe, les différentes activités...

Le site de Saint-Vulbas : son historique, les deux lignes de produits à destination de l'industrie pharmaceutique, l'environnement de l'usine, le périmètre du site, son fonctionnement, les effectifs, les équipements...

Sécurité / Environnement du site : POI, PPI, gestion des eaux chimiques, politique de prévention de pollution des eaux, gestion des déchets, évaluation des risques, étude de dangers, mesures préventives, mesures de protection...

M. DE BEAUPUY, directeur du Syndicat Mixte de la Plaine de l'Ain, précise que la voirie qui dessert le site est en chantier. Il est prévu de connecter cet axe, aujourd'hui en impasse, à l'ensemble du réseau routier. Ce projet, qui se terminera sous 3 à 4 semaines, a pour objectifs de mieux desservir et de sécuriser le site. En revanche, le trafic sur cette voie augmentera. Il s'agit de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent en terme de stationnement et de circulation.

M. COMBRE, membre CHSCT de BASF Orgamol, souligne que la direction du site consulte le CHSCT à chaque décision et respecte l'ensemble du dispositif de sécurité.

Mme DEMARET demande quelques précisions sur la fréquence des exercices POI. Mme MAGNERON répond que ces exercices se déroulent une fois par an, avec la participation du SDIS. Le dernier exercice qui a eu lieu à la fin de l'année 2008 a simulé pour exemple un incendie au parc à déchets ; l'intérêt de cet exercice était d'améliorer la communication en situation de crise avec les services du SDIS (langage commun, outils de communication...). A cette occasion, aucun moyen humain et matériel n'a été déployé mais d'autres exercices réguliers permettent de les tester.

IV.- Le site SPEICHIM Processing à Saint-Vulbas

M. BOUTROS, Directeur technique de SPEICHIM Processing, présente l'activité du groupe, son historique, ses différentes implantations et s'attache plus particulièrement à décrire les caractéristiques du site de Saint-Vulbas :

6 domaines d'activités..

L'évolution du chiffre d'affaire ;

Les principaux clients ;

L'organisation du site : le cheminement du produit, les outils, les services (direction, développement, commercial..).

Mme JOLY-ANDRE, responsable QHSE SPEICHIM PROCESSING, complète cette présentation en évoquant les mesures de gestion de la sécurité sur le site. Après un rapide rappel réglementaire relatif à la prévention des risques sur le site de Saint-Vulbas, elle énumère l'ensemble des mesures de prévention, d'intervention et d'information prises par l'entreprise pour maîtriser ses risques. Un point particulier est apporté à la communication en cas de crise (cellule de crise interne à SPEICHIM, Système VIAPPEL système de gestion et de diffusion d'alerte, consignes de sécurité...).

Mme DEMARET souhaite connaître le nombre d'entreprises du PIPA équipées du système VIAPPEL.

M. DE BEAUPUY cite les 5 entreprises équipées à ce jour de ce système, permettant une communication efficace en cas de crise. VIAPPEL n'a été utilisé qu'une seule fois jusqu'à présent.

M. ABADIE, Directeur adjoint DDTEFP de l'Ain, demande quelques précisions sur les conditions d'intervention d'entreprises extérieures et sur l'emploi éventuel de personnels intérimaires au regard de la dangerosité du site.

Mme JOLY-ANDRE répond que l'entreprise fait très peu appel à du personnel intérimaire. Concernant l'intervention de prestataires extérieurs, les conditions de sélection respectent une procédure et un cahier des charges stricts (habilitation U.I.C). Pendant les travaux, plusieurs mesures de sécurité sont mises en place. Le volume de ces effectifs est très variable. Sur ces deux points, la réponse de BASF Orgamol est similaire.

V- Le site TOTAL GAZ à Saint-Vulbas

M. DUCLOS, chef du Service Sécurité Qualité Opérationnelle de TOTAL GAZ, présente les caractéristiques générales du groupe TOTALGAZ. Il fait une présentation plus détaillée du site de Saint-Vulbas et aborde les différents points suivants :

Le Dépôt-Relais de St VULBAS en quelques chiffres : la mise en service, les effectifs, le stockage, les installations..

La sécurité du site : la prévention des incidents, POI, PPI, les dispositifs de sécurité, les contrôles réguliers..

M. BLETRY, responsable dépôt TOTALGAZ, ajoute que le dernier exercice POI, organisé en 2008, a permis de tester l'ensemble du matériel et des équipes d'intervention en cas de crise. Cette simulation est l'occasion aussi de déclencher la cellule de crise au siège et de tester les différentes instances incluses dans les dispositifs de sécurité.

Le Système de Management de la Sécurité : méthodologie d'évaluation des risques, la formation du personnel, les procédures opératoires.

Une démarche d'amélioration continue de la sécurité : modernisation des installations, mise en place d'un système de vidéosurveillance en 2010...

M. DE BEAUPUY demande si ce dispositif de vidéosurveillance remplacera totalement la permanence sur le site. M. DUCLOS explique que ce système viendra en effet remplacer la permanence sur le site, garantissant la même rapidité d'intervention en cas d'intrusion. Il ajoute que du personnel d'astreinte sera toujours présent sur le site.

VI – La poursuite des travaux du CLIC

M. MARZIN reprend brièvement les principales étapes de la mise en place du PPRT de la plaine de l'Ain, prévue approximativement à la fin de l'année 2010 :

- › Les 3 études de dangers : présentation des mesures de maîtrise des risques prises par les industriels ; premier examen par les services de la DRIRE, observations, réactualisation et compléments des études de danger..
- › Examen final : recensement de l'ensemble des zones à risques.
- › Présentation du périmètre d'étude du PPRT et du projet d'arrêt de prescription du PPRT

Mme DEMARET invite les membres du CLIC à consulter le site internet *clic-rhonealpes.com* (ou *pprt-rhonealpes.com*) pour retrouver l'ensemble des éléments abordés lors de cette réunion.

Un dernier tour de table permet de recueillir les impressions des participants sur cette première réunion.

M. DUSSERT, maire de la commune de BLYES, souligne la démarche de transparence des exploitants en matière d'information et de maîtrise des risques. M. CHABRY, président du Syndicat

Mixte de la Plaine de l'Ain, rejoint ces propos et se satisfait également des moyens mis en œuvre par les exploitant et du degré d'information fourni sur le sujet. Mme ROLLAND, responsable QHSE, site TREDI, et M. SUBTIL, assistant sécurité Exploitation, SNCF direction de Chambéry, soulignent à leur tour le côté rassurant de ces présentations et des mesures de sécurité mises en place par les industriels.

M. ESCOFIER, membre du Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain, fait remarquer que plusieurs entreprises sont également concernées par les risques technologiques potentiels de ces industries. L'information sur les mesures de sécurité doit s'adresser aussi à ces entreprises. M. DE BEAUPUY confirme que le périmètre de danger inclut une trentaine d'entreprises sur cent implantées sur la Plaine de l'Ain.

M. PAMPOUILLE, président du Comité de Vigilance de la Plaine de l'Ain, fait remarquer à son tour, l'importance et la pertinence de ces réunions d'échange et de concertation.

12h00 – Mme DEMARET remercie les participants et clôt la séance.
